REPUBLIQUE FRANÇAISE
AR PREFECTURE
005-200034502-20190403-20190304035-DE
Reçu le 05/04/2019

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Délibération n° 20190304-0035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois du mois d'avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 29 mars 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN. M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 6
M. Paul DAVIN, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Emilie DROUHOT, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON, Mme Marion PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 6
M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Philippe GONDRE, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.
Monsieur Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de Monsieur Carmine ROGAZZO (Président de la commission finances), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget ccas de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

AR PREFECTURE
005-200034502-20190403-20190304035-DE
Reçu le 05/04/2019

Délibération n° 20190304-0035

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	983,25	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)		I (si excédent)	9 943,61
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)		J (si excédent)	1 529,54
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	983,25	= G+H+I+J	11 473,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	983,25	= G+I+K	9 943,61
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	1 529,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	983,25	= G+H+I+J+K+L	11 473,15

A la majorité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le compte administratif du budget CCAS 2018 ;
- **Autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous documents.
-

Membres en exercice :	19	Pour :	14
Membres présents :	12	Abstention :	3
Membres représentés :	5	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT GERMAIN EN CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)